

CLICHÉS CICÉRONIENS DANS LA POLÉMIQUE DE JULIEN D'ÉCLANE AVEC AUGUSTIN

Un récent article sur les « lectures classiques » d'Augustin¹⁾ vient de rappeler à bon escient le caractère fuyant et elliptique des emprunts à Cicéron dans les écrits de la controverse qui entre 420 et 430 a opposé Augustin au Pélagien Julien d'Éclane. C'est au point que certaines touches cicéroniennes y ont été ou mal identifiées ou méconnues.

I. *Locus ignotus* ou pastiche du *Pro Flacco*?

Les éditeurs des Fragments de Cicéron qui font autorité, C. Halm et C. W. F. Müller²⁾, rangent dans la série des *reliquiae ex incertis libris* une formule plaisante de Cicéron qu'Augustin aurait extraite de l'*Ad Turbantium* de Julien pour l'insérer à la fin du second livre du *Contra Iulianum* dans les conditions suivantes. Julien s'était élevé contre l'incompétence de ses censeurs³⁾. Augustin, après avoir fait état des témoignages des plus grands

1) Cf. J. J. O'Donnell, *Augustine's classical readings*, RecAug 15, 1980, 152.

2) Cf. *M. Tullii Ciceronis opera quae supersunt omnia ex recensione I. C. Orelli, editio altera emendatiore...* continuauerunt I. G. Baiter-C. Halm, V: *Fragmenta*, Turici 1862, p. 1060: *Fragmenta quibus singulae uoces notantur libris non nominatis*, 9. *De plebeia faece sellulariorum* (Augustin. *contra Jul. Pelag.* I. II t. VII, p. 988; *M. Tullii Ciceronis scripta quae manserunt omnia* recognouit C. W. F. Müller, IV, 3, Lipsiae 1879, p. 412: *Fragmenta K: Singulae uoces et phrasae ex incertis libris*, 11: August. *c. Iulian. Pelag.* II 10, 37 T. X p. 363 c ed. Antv. 1700: *Numquid Irenaeus et Cyprianus ... et Iohannes "de plebeia faece sellulariorum"*, sicut Tulliane iocaris, in uestram inuidiam concitati sunt?

3) Cf. Aug. *c. Pelag.* 4, 8, 20: *Sed quoniam... simplicibus episcopis sine congregatione synodi in locis suis sedentibus ad hoc (dogma) confirmandum subscriptionem (= la Tractoria du pape Zosime) queruntur extortam.* Sur ce grief cf. A. Bruckner, *Julian von Aelclanum, sein Leben und seine Lehre* (Texte u. Untersuchungen 15, 3), Leipzig 1897, 35. Sur la controverse en général cf. O. Wermelinger, *Rom und Pelagius (Päpste und Papsttum 7)*, Stuttgart 1975, 209-238.

noms de la patristique grecque et latine⁴⁾ en faveur de sa conception du péché, lui réplique en remployant ses propres formules :

*Numquid Irenaeus et Cyprianus et Reticius et Olympius et Hilarius et Gregorius (Nazianzenus) et Basilius et Ambrosius et Ioannes (Chrysostomus) «de plebeia faece sellulariorum», sicut Tulliane iocaris, «in» uestram «inuidiam concitati sunt»?*⁵⁾

Il ne faut pas espérer trouver dans l'incise *sicut Tulliane iocaris* le fil conducteur d'une citation textuelle d'un *locus ignotus* de l'Arpinate, comme le laisseraient croire les relevés de M. Testard⁶⁾ et d'H. Hagendahl⁷⁾. *Tulliane* est un de ces adverbess tirés de noms propres qui se répandent dans le monde scolaire de la fin de l'Antiquité pour indiquer tout au plus une couleur de style caractéristique d'un auteur⁸⁾. Si Augustin avait voulu pré-

4) Sur l'équilibre entre "autorités" latines et grecques cf. F. Perago, *Il valore della tradizione nella polemica tra s. Agostino e Giuliano d'Eclano*, AAN 10, 1962-1963, 143-160, 151 particulièrement.

5) Aug. *c. Iul.* 2, 10, 37. Nous adoptons la typographie de PL 44, 700, sans inclure cependant dans les guillemets, qui marquent les limites des propos de Julien, l'adjectif *uestram*, adaptation au style indirect d'un *nostram* originaire. L. de Coninck, dans son édition des *Operum deperditorum fragmenta* de Julien d'Eclane (CCL 88) Turnholt 1977, 387 n'inclut pas - à tort - dans l'extrait 271 b le groupe *in (uestram) inuidiam concitati sunt*. Il ne redresse pas la bêvue de A. Bruckner, *Die vier Bücher Julians von Aclanum an Turbantius*, Ein Beitrag zur Charakteristik Julians und Augustins (Neue Studien z. Gesch. der Theologie u. der Kirche 8), Berlin 1910, 65-66. Un sondage partiel de la tradition manuscrite du *Contra Iulianum* ne révèle aucune variante pouvant modifier le texte que nous citons pour 2, 10, 37.

6) Cf. M. Testard, *Saint Augustin et Cicéron II: Répertoire des textes*, Paris 1958, 74: "*Contra Iulianum haeresis pelagianae defensorem* (P.L.) II, 10, 37, XLIV, 700: Reprenant une citation de Cicéron par Julien, qui atteste un passage perdu d'une oeuvre non identifiée, cf. Müller, *Sing. uoc. et pbrases*, t. A: *Numquid Irenaeus, et Cyprianus, et Reticius, et Olympius, et Hilarius, et Gregorius, et Basilius, et Ambrosius, et Ioannes de plebeia faece sellulariorum, sicut Tulliane iocaris, in uestram inuidiam concitati sunt?*"

7) Cf. H. Hagendahl, *Augustine and the latin classics*, I: *Testimonia* (Studia graeca et latina Gothoburgensia 20, 1), Göteborg 1967, 168: *Fragments*, n° 366: "frg. inc. K 11 Müller: *c. Iul.* II, 10, 37 (PL 44, 700) *Numquid Irenaeus et Cyprianus et Reticius et Olympius et Hilarius et Gregorius et Basilius et Ambrosius et Ioannes, 'de plebeia faece sellulariorum', sicut Tulliane iocaris, in uestram inuidiam concitati sunt?*" Le tort de Testard et d'Hagendahl est d'avoir pris à la lettre la référence de C. W. F. Müller sans se reporter au texte même d'Augustin, *c. Iul.* 2, 10, 37.

8) Cf. *Diom. gramm.* 1, 403 Keil: *De aduerbio: a nomine proprio ducuntur ut Tullius Tulliane*; *Don. gramm.* 4, 385 Keil: *De aduerbio: a proprio ut Tullius Tulliane*; *Prisc. inst.* 3, 88 Keil: *Et sciendum quod omnia (aduerbia) quae ab aliis deriuantur illorum significationem uel qualitatem generalem seu specialem*

senter une citation littérale de Cicéron, il eût employé l'adjectif *Tullianus* accompagnant ou *uerbum/-a*, comme le montre une autre référence du *Contra Iulianum* à Cicéron⁹⁾, ou le présentatif *illud*, comme on le voit à l'occasion d'une citation d'Horace¹⁰⁾.

La simple couleur cicéronienne qu'Augustin reconnaît à l'imitation du style de l'Arpinate par Julien est le signe que ce dernier n'a pas reproduit à la lettre une phrase, voire un membre de phrase de Tullius. Mais il est certain qu'Augustin rapporte, en les mettant au compte de Julien, une constellation de formules d'origine cicéronienne, adaptées librement d'un texte qu'il est possible d'identifier. Il s'agit, croyons-nous, d'un passage du chapitre 18 du *Pro Flacco*, où Cicéron, pour discréditer la campagne menée par Lélius auprès des Grecs insulaires contre son client Flaccus, lance cette question mordante: *Opifices et tabernarios atque illam omnem faecem ciuitatum quid est negoti concitare?* Avec les mots de cette phrase Julien réalise un «montage» personnel: il ne touche pas à l'alliance de base entre *faex* et *concito* tout en lui donnant une forme nouvelle (*de ... faece ... concitati sunt*); il préfère à *opifices* un synonyme post-classique plus incisif: *sellularii*¹¹⁾; enfin cédant à une certaine *copia* cicéronienne de l'ironie¹²⁾ – tel est en effet le ton du pastiche (*ut ... iocaris*) –, il emprunte, à moins que ce ne soit Augustin qui le fasse, un tour cher à Tullius¹³⁾: *in [uestram] inuidiam*.

seruant, ut a propriis: Demosthenes Demosthenice dixit, Tullius Tulliane, Sallustius, Sallustiane.

9) Cf. Aug. *c. Iul.* 6, 11, 34: *Nonne alia in te Tulliana uere conuenientia uerba conuertent dicentes tibi: Ex hac parte pudor pugnat, abs te petulantia; hinc continentia, illinc libido (Catil. 2, 25).*

10) Cf. Aug. *c. Iul.* 5, 2, 6: *Et Horatianum illud decantatum audire me praecipis.* Ce tour avec *illud* est imité de Cicéron, par exemple *de orat.* 2, 248: *Ridiculum est illud Neronianum uetus in furace seruo: "solum esse cui domi nihil sit nec obsignatum nec oclusum"*.

11) *Sellularii* forme avec *opifices* une redondance dans Liu. 8, 20, 4. Le terme n'est pas flatteur dans l'usage de Gell. 3, 1, 10: *Negotiis enim se plerumque umbraticis et sellulariis quaestibus intentos habent, in quibus omnis eorum uigor animi corporisque elanguescit et, quod Sallustius ait, effeminatur*, ou d'Apul. *flor.* 9, 25: *Fateorque me sellularias quidem artes minus callere.*

12) Un bon exemple est donné par Cic. *Brut.* 293, où Brutus loue avec prolixité et ironie le talent oratoire de Caton et s'en apercevant s'exclame: *Bella ironia, si iocaremur!*

13) Cf. Cic. *ac.* 2, 126; 2, 144; *off.* 1, 86; *Verr.* 2, 5, 21.

II. Une infamie inspirée d'une formule controversée du *De officiis* et son *interpretatio christiana*:

Comme l'ont bien vu les excerpteurs des Fragments de Julien disséminés dans le *Contra Iulianum*, l'évêque pélagien ne se contente pas de tourner contre ses censeurs le défi tiré du *Pro Flacco*. Augustin, dans le même chapitre de son traité «Contre Julien», prête ensuite à ce dernier une série de quolibets à l'adresse de ses adversaires¹⁴) traités de «soldats», de «public d'écolâtres» – sarcasme repris ailleurs¹⁵) –, puis, dans une enfilade de noms de métiers décriés, de «marins, boutiquiers, mareyeurs, cuisiniers, bouchers», catalogue où l'on reconnaît à quelques détails près¹⁶) la liste des trafiquants de plaisirs¹⁷) dressée par Cicéron dans le *De officiis* 1, 150 à l'aide du vers 257 de l'*Eunuque* de Térence: *Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores, ut ait Terentius*.

Sur la lancée de son modèle comique Cicéron, ajoute à cette pluie de vocables du *sermo cotidianus*¹⁸) quelques étiquettes professionnelles plus rares, mais non moins mal famées: *Adde huc, si placet, unguentarios, saltatores totumque ludum talarium*. Ce dernier groupe de mots a intrigué les commentateurs du *De officiis*¹⁹). Pour un certain nombre d'entre eux, parmi lesquels se sont trouvés récemment l'éditeur français M. Testard et le traducteur

14. Cf. Aug. *c. Iul.* 2, 10, 37 (suite du texte cité p. 89): *Numquid "militēs", numquid "scholastici auditoriales", numquid "nautae, tabernarii, cetarii, coqui, lanii", numquid "adulescentes ex monachis dissoluti"?* La typographie – essentiellement l'emploi des guillemets – est celle de PL 44, 730, confirmée d'ailleurs par celle de CCL 78, 287.

15) Cf. Aug. *c. Iul.* 6, 11, 34: *Vnde ad eum (populum) spernendum contumacia rursus ora conuertis eiusque partes quibus constat non immerito uobis christianorum infensissima multitudo singillatim describendo et deridendo percurris, in quibus et auditoriales scholasticos tangis et dicis contra me clamatorios: "O tempora, o mores!"*

16) Substitution de «marins» (*nautae*) à «pêcheurs» (*piscatores*), suppression des «charcutiers» (*fartores*).

17) Cf. Cic. *off.* 1, 150: *artes ... ministrae ... uoluptatum*.

18) Ils appartiennent surtout à l'usage de Plaute, Térence et Varron, Satires Ménippées et *Res rusticae*.

19) Cf. *M. Tulli Ciceronis De officiis libri III*, rec. I. M. Heusinger, auxilium C. J. Zumpt, Brunsvigae 1838, 216; *M. Tulli Ciceronis De officiis libri tres* mit einem deutschen Commentar besonders für Schüler bearbeitet von J. F. Degen, gänzlich ... umgearbeitet von E. Bonnell, Berlin, 1848, 136; *M. Tulli Ciceronis De officiis ad Marcum filium libri tres* erklärt von O. Heine, Berlin⁴ 1871, 115; *M. Tulli Ciceronis De officiis libri tres*, zum Schulgebrauch hggeben von J. von Gruber, Leipzig 1866, 74.

américain J. Higginbotham²⁰), il désigne « toute espèce de jeux de hasard » reposant sur les décisions des osselets (*talus*) ; mais, à cause du contexte – *unguentarii, saltatores* –, pour la majorité des exégètes représentée par C. W. F. Müller, P. Dettweiler, H. A. Holden, W. Miller, O. Schönberger²¹), *talaris* se rapportant à la tunique de mauvais aloi qui descend jusqu'aux talons (*tunica talaria* chez Cicéron²²), *ludus talaris* évoque une exhibition vestimentaire avec danses licencieuses – Quintilien, *inst.* 11, 3, 58 parle de la *licentia ludorum talarium*²³) – qui font se soulever les *talaria*, comme ils se soulèvent dans la scène ovidienne de la course d'Atalante sous l'effet du vent : *Aura refert ablata citis talaria plantis*²⁴).

20) Cicéron, Les Devoirs, Livre I, texte établi et traduit par M. Testard, Paris 1965, 184. Cicero, On moral obligation, A new translation of Cicero's De officiis with introduction and notes by J. Higginbotham, Berkeley-Los Angeles 1967, 92.

21) *M. Tullii Ciceronis De officiis libri III* für den Schulgebrauch erklärt von C. F. W. Müller, Leipzig 1882 ; *M. Tullii Ciceronis libri III* für den Schulgebrauch erklärt von P. Dettweiler, Gotha 1890 ; *M. Tullii Ciceronis De officiis libri tres* with introduction, analysis and commentary by H. A. Holden, Cambridge⁷ 1891 ; *Cicero, XXI: De officiis*, with an english translation by W. Miller, Loeb Classical Library, Cambridge Mass. 1913 ; *M. Tullius Cicero De officiis ...* erläutert von O. Schönberger (Texte der Weltliteratur, Reihe B, lateinische Sprache, Heft 18), Bamberg 1974, 39.

22) *Verr.* 2, 5, 31 ; 2, 5, 86 ; *Catil.* 2, 22. A la lumière de ces passages (?), Aug. *doctr. christ.* 3, 12, 20 observe que : *talares et manicatas tunicas habere apud Romanos veteres flagitium erat.*

23) Texte de l'édition M. Winterbottom, *M. Fabii Quintiliani Institutiones oratoriae libri XII*, II, Oxonii 1970, p. 664, appuyé sur le témoignage des *codd. B H*. J. Cousin, Quintilien, Institution Oratoire, tome VI (Livres X–XI), Paris 1979, 238 adopte la correction de Daniel : *et Carum*.

24) *Ov. met.* 10, 591. Nous adoptons pour *talaria* l'interprétation obvie de *tunica talaris* traditionnelle depuis N. Heinsius (*P. Ovidii Nasonis operum tomus II qui Metamorphoses complectitur*, Amstedami 1659, 277), reprise par Baumgarten-Crusius, *P. Ovidii Nasonis Metamorphoses* rec. et perpetua adnotatione illustr., Lipsiae 1834, 403, E. Chr. Bach, *P. Ovidii Nasonis Metamorphoseon libri XV*, 2, Hannover 1836, 178, Hugo Magnus, Die Metamorphosen des P. Ovidii Nasonis erklärt, Gotha 1885, 349, et incorporée à la traduction italienne de F. Bernini, *Ovidius*, Le Metamorphosi, testo latino e trad. in versi italiani, Bologna 1941 : "L'aria respinge la tunica mossa dai rapidi piedi". Le sens de "liens de chevilles" donné à *talaria* dans *Ov. met.* 10, 591 par M. Haupt – R. Ehwald, Die Metamorphosen des P. Ovidius Naso I, Berlin⁹ 1915, 139 et par G. Lafaye, Les Métamorphoses, tome II (VI–X), Paris 1929, 141 est inconnu par ailleurs. W. S. Anderson, *Talaria* and *Ovid Met.* 10, 591, TAPhA 97, 1966, 1–14 voit dans le mot une métaphore désignant des sandales ailées à l'instar des *talaria* de Mercure et Persée (*Ov. met.* 2, 736 ; 4, 667 et 730). Mais on comprend mal alors le détail : *ablata citis ... plantis*. F. Bömer, Ovidius, Metamorphosen X–XI,

La silhouette d'un « corps de ballet » (traduction de W. Miller), qui se profile derrière le *ludus talarius* du *De officiis*, semble avoir laissé une trace dans la paraphrase que, d'après Augustin, Julien fait de la liste cicéronienne des professions de débauche (*unguentarios, saltatores totumque ludum talarium*) et où il traite ses adversaires de *adulescentes ex monachis dissoluti*. En effet par sa portée morale et même son contenu concret, cette appellation vengeresse n'est pas sans rappeler, croyons-nous, le titre de *ludus talarius*.

Le sarcasme de Julien, qui n'a pas de résonance ailleurs dans le *Contra Iulianum* et qui fait donc corps avec le démarquage du passage satirique du *De officiis*, révèle une hostilité vouée aux moines-apprentis (*adulescentes*)²⁵, qui s'inscrit dans le cadre plus général de la protestation des chefs de file pélagiens contre une conception professionnalisée du monachisme²⁶. Elle vise en particulier une certaine aristocratie romaine, à laquelle appartient une vierge comme Démétriade, rejeton de la gens *Anicia* et enjeu d'une compétition idéologique entre Jérôme et Augustin, d'une part, Pélage d'autre part²⁷, et dont le renoncement élitiste²⁸ a eu des incidences politiques, puisque une certaine solidarité avec le monde des pauvres aurait poussé Anicia Faltonia Proba, non seulement à vendre ses biens²⁹, mais encore à faire de Rome une « ville ouverte » en 410³⁰.

Heidelberg 1980, 188 suit W.S. Anderson; en revanche, l'Oxford Latin Dictionary, VIII, 1982, traduit *talaria* de *met.* 10, 591: "an ankle-length tunic".

25) Même sens d' *adulescentes* joint à *militēs*, en antithèse à *uetus miles* dans Liu. 45, 39,19 *Ego hoc ferro saepe uexatum corpus uetus miles adolescentibus militibus ostendi*.

26) Comme il ressort de cette déclaration de Pélage, *epist. de diu. lege* 9: *Ego te christianum uolo esse, non monachum dici et uirtutem propriae laudis possidere magis quam nomen alienum*.

27) Chacun d'eux lui adresse une exhortation: cf. Hier. *epist.* 130; Pelag. *epist. ad Demetr.*; Aug. *epist.* 188. Sur ce "challenge" cf. A. Gonsette, Les directeurs spirituels de Démétriade, Épisode de la lutte antipélagienne, *NRTb* 60, 1933, 783-801; Ch. Piétri, L'aristocratie chrétienne entre Jean de Constantinople et Augustin d'Hippone (Jean Chrysostome et Augustin, *Théol. hist.* 35), Paris 1975, 301-304.

28) Très sensible dans l'éloge du *propositum* (= profession monastique) de Démétriade par Hier. *epist.* 130, 6: *Agnoscere* (sc. Anicia Faltonia Proba et sa fille, mère de Démétriade) *in illius proposito mentem suam et gratulari quod nobilem familiam uirgo uirginitate sua nobiliorem faceret*. Sur cette aristocratie de l'ascèse au début du Ve siècle à Rome cf. P. Brown, The patrons of Pelagius. The Roman aristocracy between West and East, *JThS* 21, 1970, 56-72.

29) Jérôme, *epist.* 130, 7 insiste sur ce dépouillement qui vaut à Proba, au lendemain de la prise de Rome, des "amis" gagnés par les "richesses

L'historien Eunape de Sardes, au début du Ve siècle, a dénoncé ce travail de décomposition civique auquel se livrent à Rome les *monachi*. Ils abusent de la «crédulité» des Romains, écrit-il. Comment? En «se contentant de balayer la terre avec leurs tuniques»³¹). Julien a-t-il été frappé de ce détail caricatural, dont le registre rejoignait celui du *ludus talarius* brocardé dans le *De officiis*? L'hypothèse n'est pas invraisemblable, vu que le désir de faire échec aux conseillers spirituels des *Anicii* (Augustin et Jérôme) incitait Julien à s'appuyer sur ceux – là, même païens, qui avaient condamné la collusion d'un rigorisme ascétique et d'un défaitisme national.

Ainsi le «ballet en tunique» (*ludus talarius*) dont se gausse Cicéron a fort bien pu recouper dans l'esprit de Julien l'évocation railleuse lue chez Eunape des effets de tuniques tombant jusqu'au sol, auxquels s'abandonnent des «moinillons dégénérés»³²). Cette jonction, si elle a eu lieu, s'est opérée par la simple transposition d'une exhibition de la Rome classique (le *ludus talarius*) en une autre similaire, à laquelle se livraient les moines professionnels, baladins de l'Urbs chrétienne.

d'iniquité» (cf. Luc 16, 9): *Proba illa, omnium dignitatum et cunctae nobilitatis in orbe romano nomen illustrius, cuius sanctitas et in uniuersos effusa bonitas etiam apud barbaros uenerabilis fuit, quam trium liberorum Proбини, Olybrii et Probi non fatigarunt ordinarii consulatus et cum incensis direptisque domibus in Vrbe captiuitas, nunc auitas uenundare dicitur possessiones et facere sibi amicos de iniquo mammona qui se recipiant in aeterna tabernacula.*

30) À ce que rapporte du moins Procope de Césarée, Sur les guerres, 1, 2, 27: *Τινὲς δὲ οὐχ οὕτω Ῥώμην Ἀλαρίχῳ ἀλῶναι φασίν, ἀλλὰ Πρόβην γυναικῆ πλοῦτῳ τε καὶ δόξῃ ἐν γε τῇ Ῥωμαίων βουλῇ ἐπιφανεστάτην μάλιστα οὐδ' ἄν οἴκεται μὲν λιμῶ τε καὶ τῇ ἄλλῃ κακοπαθείᾳ διαφθειρομένους Ῥωμαίους, οἳ γε καὶ ἀλλήλων ἤδη ἐγεύοντο ὄρωσαν δὲ ὡς πᾶσα αὐτοῦς ἐλπίς ἀγαθὴ ἐπελελοῖπει, τοῦ τε ποταμοῦ καὶ τοῦ λιμένος ἐχομένου πρὸς τῶν πολεμίων, τοῖς οἰκέταις ἐγκλεῦσασθαι νύκτωρ ἀνοιγνῶναι τὰς πύλας.*

31) Eunape de Sardes, *Historia*, FGH IV, 55, p. 38–39: *Ἦν δὲ καὶ τῶν καλονμένων μοναχῶν παρ' αὐτοῖς [τοῖς Ῥωμαίοις] γένος κατὰ μίμησιν τῶν παρὰ τοῖς πολεμίοις ἐπιτετηθενμένων οὐδὲν ἐχούσης τῆς μιμησέως πραγματώδες καὶ δύσκολον, ἀλλὰ ἐξήρκει φαῖα ἱμάτια σύρουσι καὶ χιτώνια, πονηροῖς τε εἶναι καὶ πιστεῦσθαι, καὶ τοῦτο οὐδέως συνείδον οἱ βάρβαροι τὸ θαυμαζόμενον παρὰ Ῥωμαίους ἐς παραγωγὴν ἐπιτηθεύσαντες.*

32) Jérôme, *epist.* 22, 28 les a criblés de traits sarcastiques dont certains relatifs au vêtement, à la démarche rappellent le *ludus talarius* de Cicéron: *Omnis hiscura de uestibus, sibene oleant, si pes laxa pelle non folleat. Crines calamistri uestigio rotantur, digiti de anulis radiant et, ne plantas umidior uia spargat, uix imprimunt summa uestigia. Tales cum uideris, sponso magis aestimato quam clericos.*

III. Conclusion :

Textes et formules de Cicéron sont l'occasion d'affrontements multipliés entre Augustin et Julien d'Eclane³³). L'un et l'autre connaissent bien l'oeuvre cicéronienne, mais Julien paraît être plus sensible à ses ressources verbales³⁴) qu'à son contenu moral. Il aime briller par des citations ou seulement des pastiches de morceaux de bravoure, dont il cache souvent la référence – démasquée cependant par Augustin³⁵) – pour leur donner de l'actualité. Ainsi certaines de ses adaptations deviennent des témoins de la réception de l'oeuvre de Cicéron, en particulier du *De officiis*³⁶), à la fin de l'Antiquité. Leur intérêt s'en accroît d'autant.

Université de Besançon

Jean Doignon

33) Cf. M. Testard, *Saint Augustin et Cicéron I: Cicéron dans la formation et dans l'oeuvre de saint Augustin*, Paris 1958, 309.

34) Cf. Aug. *c. Iul.* 4, 12, 61: *Habesne adhuc quod contra nos de saecularium litterarum auctoribus garrias?*

35) A rapprocher du cas de la paraphrase du *Pro Flacco* 18 celui de la citation de la maxime de Salluste, *Catil.* 51, 1 *ab odio, ira et amicitia uacuum pectus* énoncée par Julien et identifiée par Augustin (*c. Iul.* 3, 1, 2). La tactique déployée par Augustin pour réfuter Julien a été étudiée par W. Eborowicz, *Quelques remarques sur le Contra Iulianum de saint Augustin* (Strenas Augustinianas V. Capanaga oblatas), Madrid, 1967, 161-164.

36) Deux citations du premier livre du *De officiis* (1, 7 et 1, 128) sont encore prêtées à Julien par Augustin, *c. Iul. op. imperf.* 1, 78 et 4, 43.